Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 56 (1968)

Heft: 84

Artikel: Le féminisme : un réalisme qui a de l'avance

Autor: M.C.L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271962

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Retour: 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

MOUVEMENT FÉMINIST Fondatrice: EMILIE GOURD

e officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Mars 1968 - Nº 84

Paraît le troisième samedi du mois

56e année

Rédactr. responsable : Mme H. Nicod-Robert

Mme Lechner-Wiblé 19, av. L.-Aubert 1206 Genève Tél. (022) 46 52 00

Publicité: Annonces suisses S.A. 1, rue du Vieux-Billard 1205 Genève

Abonnement : (1 an) Fr. 8.— Suisse Fr. 8.75 Etranger

Abonnement de solidarité féminine : Fr. 10.— Abonnement de soutien Fr. 15.—

y compris les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale 1211 Genève 1

1968: ANNÉE MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME

Sous le titre : « Faire des droits de l'homme une réalité - Nos tâches, nos responsabilités », M. Werner Kägi publie aux éditions de la Baconnière, Neuchâtel, une version élargie de la conférence qu'il a donnée le 3 juin 1967 à l'Université de Zurich, à la rencontre des organisations non gouvernementales UNES CO et de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO. La traduction est de Mme Perle Bugnion-Secrétan qui consacrera elle-même, dans notre journal, en avril et mai, deux étu-des ayant trait à la Déclaration des droits de

l'homine. En publiant des extraits de l'opuscule de M. Kägi, notre but est triple : inciter nos lec-teurs à se procurer cette brochure, les faire réfléchir à la position de la Suisse... et les faires passer à l'action.

SIGNIFICATION DES DROITS DE L'HOMME

Avec les droits de l'homme, nous abordons les questions fondamentales de tout régime politique.
Tout d'abord, celle du **but final de la poli**-

politique.

Tout d'abord, celle du but final de la politique : est-ce la suprématie d'une collectivité, de l'Etat, d'une race, d'une classe ? est-ce la « gloire » de la nation ? ou est-ce l'institution d'un ordre qui garantisse la liberté et la dignité de la personne humaine, de tous les humains?

Puis la question du principe fondamental du droit : est-ce la volonté du plus fort ? ou la volonté momentanée de la majorité, ou l'intérêt de l'Etat ? ou y a-t-il une règle juridique intangible et immuable fondée sur la valeur de la personne humaine?

Enfin, la question des limites du pouvoir politiques : l'Etat ou une autre institution humaine peut-il prétendre à une souveraineté absolue, à des compétences illimitées, au mépris des droits inviolables et irrévocables de la personne humaine?

Ces droits sont le centre, le cœur même de l'ordre public. Ils exigent qu'on traite et qu'on protège la dignité de l'homme comme le bien le plus précieux de notre régime juridique. Ils interdisent de dégrader l'homme en le reléguant au rang de simple moyen.

LES DROITS DE L'HOMME A L'HEURE ACTUELLE

A L'HEURE ACTUELLE

... Lorsqu'on essaie de dresser un bilan raisonnable, sans se laisser emporter ni par l'enthousiasme ni par le découragement, on arrive aux conclusions suivantes: L'idée des droits de l'homme s'est largement répandue au cours des dernières décennies, notamment depuis la seconde guerre mondiale. Elle a été réexaminée et approfondie au cours des analyses qui ont porté sur la volonté de puissance et l'inhumanité des régimes totalitaires. Elle a donné la force de « tenir » pendant la Résistance et la guerre. Elle a été implantée chez les jeunes peuples d'Afrique et d'Asie par quelques dirigeants éclairés des mouvements pour l'indépendance, en dépit de la vaments pour l'indépendance, en dépit de la va-gue anticolonialiste et nationaliste. Elle a été la norme juridique qui a inspiré les nou-

velles constitutions après la guerre. Si les droits de l'homme y ont été inscrits à la place d'honneur, ce n'est pas un hasard, mais le signe positif d'un changement dans les conceptions et dans l'échelle des valeurs, la preuve d'une volonté nouvelle d'établir le droit. L'idée des droits de l'homme n'est donc pas restée un simple postulat politique; elle a transformé la réalité juridique, dans quelques pays de façon très profonde, dans d'autres au moins dans d'importants secteurs...

... Mais qu'en est-il des droits de l'homme dans le monde dit libre ? La situation de la France est préoccupante : ce pays ne remplit plus aujourd'hui sa haute mission au service des droits de l'homme. Nous sommes en souci

plus aujourd'hui sa haute mission au service des droits de l'homme. Nous sommes en souci de l'évolution en Espagne, au Portugal, en Grèce, en Union sud-africaine, dans quelques pays d'Amérique latine. Egalement, de ce qui se passe aux Etats-Unis : cet Etat de droit modèle, ancien et bien établi, asile des libertés, est menacé d'une crise grave à cause d'un problème racial non résolu. Certes, les Etats-Unis ont fait des pas importants et encoura-

LA SITUATION EN SUISSE

... Prenons tout d'abord la côté positif du bilan : l'idée des droits de l'homme est clai-rement reconnue comme norme juridique fonrement reconnue comme norme juridique fon-damentale. En tant que principe, elle n'est pas mise ouvertement en question. La garan-tie explicite des droits de l'homme dans la Constitution fédérale et dans les constitutions cantonales présente des lacunes. Mais la doc-trine et la pratique se sont efforcées depuis des dizaines d'années de les combler peu à peu En 1941, lorsque les droits de l'homme étaient gravement menacés en Europe et que la Suisse constituait une espèce de « réduit » pou la liberté et le droit au milieu d'un océan d'arvitraire, Zaccaria Giacometti a soutenu. pour la liberté et le droit au milieu d'un océan d'arbitraire, Zaccaria Giacometti a soutenu, dans son livre « Le droit public des cantons suisses », la thèse que la garantie incomplète des libertés dans notre Constitution écrite devit être interprétée dans un sens qui y supplée. Notre Constitution garantit donc toutes les libertés qui peuvent un jour devenir actuelles.

Le féminisme

Un réalisme qui a de l'avance

Le féminisme n'est pas — comme certains hommes le prétendent — une protestation, voire un défi, de femmes frustrées ou insatis-

jates.

Le féminisme est le terme qui recouvre l'as-piration à la justice d'une grande partie de l'humanité qui n'a pas été conviée à l'élabora-tion de la Société.

L'Histoire nous enseigne que les hommes, au cours des âges, ont lutté, ont fait le sacrifice de leur vie, pour obtenir la liberté et la dignité.

Que l'homme — pionnier de son émancipa-

Que l'homme — pionnier de son émancipa-tion — ne vienne pas maintenant reprocher à la femme de suivre son exemple. Qu'il n'oublie pas que, jadis, les hommes privilégiés donnaient toutes sortes de bonnes raisons à l'homme moins privilégié pour qu'il se résigne à sa condition. Ce que l'homme a voulu, c'est obtenir le droit de se définir par lui-même, de changer la tradition, d'abolir les privilèges. Aujourd'hui, l'homme peut s'accomplir, in-dépendamment de sa naissance, de sa fortune, de sa famille.

sa famille.

de sa famille.

Mais la femme reste prisonnière de l'histoire qu'on a écrite pour elle et de l'évolution que les hommes lui permettent.

On lui a tellement dit que ses jambes avaient de l'esprit... que la plus féminine d'entre elles craint de trop réfléchir, et que la jeune génération fait le complexe du mot « suffragette ».

Or, le féminime lutte pour l'obtention des droits politiques : mais surtout pour l'affir-droits politiques : mais surtout pour l'affir-

Suffragette ».

Suffragette ».

Or, le féminisme lutte pour l'obtention des droits politiques; mais surtout pour l'affirmation de ses droits tout courts et pour la reconnaissance de sa propre dignité.

Tant que les femmes seront achetées, vendues et échangées, tant que la prostitution sévira, tant que les femmes elles-mêmes n'auront pas compris que leur émancipation doit les faire passer du stade d'objet à l'avènement de la personne, l'équité ne sera pas accomplie.

Les hommes conscients de leur valeur, les femmes conscientes de leur personnalité devaient y réfléchir ensemble, et ensemble travailler à cette reconversion.

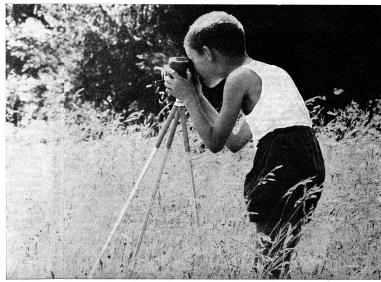
L'humanité, parvenue à l'âge adulte, sera meilleure de toutes les personnes libres et responsables qu'elle comptera.

Utopie, direz-vous ? Mais le révolutionaire du XVIIIe siècle était lui aussi un utopiste... C'est-à-dire un réaliste qui avait de

c'est-à-dire un réaliste qui avait de

M. C. L.

Journal du Jura de Bienne » paru avant les dernières votations bernoises posant le principe de l'octroi des droits politiques aux femmes en matière communale.)



Bientôt le printemps! Les enfants pourront bientôt passer de longues heures dehors, comme cet heureux membre du Club de l'Observatoire d'Yverdon.

(Photo R. Gogel. - Cliché prêté par «La Ligue pour la protection de la nature.)

geants dans la voie de l'égalité juridique des Noirs, mais il y a un facteur, entre d'autres, qu'on ne doit pas oublier : l'égalité formelle ne devient un acquis juridique et une force positive dans la vie de la collectivité que si l'individu n'est pas constamment harcelé par le souci du pain quotidien. Il n'y a reconnaissance véritable de la dignité humaine que là où la liberté est accordée sans marchandages et où règnent la justice sociale et un certain niveau de sécurité économique...

.. Du côté passif du bilan, il y a malheureument quelques « postes » qui sont en conplète contradiction avec la conception eurpéenne et même mondiale des droits de l'home. Il y a tout d'abord les inégalités de traiement à l'égard des femmes, en particulier mais pas uniquement, dans le domaine desdroits politiques, dans 21 cantons et dans la onfédération. Puis il y a les articles d'excepion dits confessionnels, relatifs aux Jésui(Suite en page 5) (Suite en page 5)

SOMMAIRE:

Page 2: Epargne ou vente à tempérament.

Page 3: 39e Journée des femmes vaudoises. Page 4: La première revision de l'assurance-inva-lidité.

Page 5: La céramiste - Le courrier de la rédaction.





